



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du onze avril deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC8-5-18

OBJET : OFFICE DE TOURISME DES DEUX RIVES – BUREAU DE VALENCE D'AGEN

EXPOSITION « SAVEURS ET SAVOIR-FAIRE DES DEUX RIVES »
CONVENTIONS AVEC LES EXPOSANTS

Etaient présents :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL), DUPUY Jean

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025BC8-5-18

OBJET : OFFICE DE TOURISME DES DEUX RIVES – BUREAU DE VALENCE
D'AGEN

EXPOSITION « SAVEURS ET SAVOIR-FAIRE DES DEUX RIVES »
CONVENTIONS AVEC LES EXPOSANTS

L'exposition temporaire qui se tiendra à l'Office de tourisme des deux Rives, à Valence, du 1^{er} Avril au 30 septembre 2025 invitera le public à découvrir les "Saveurs et savoir-faire des Deux Rives", une véritable célébration des artisans et créateurs de notre région. Cette exposition proposera un voyage au cœur des métiers d'art, des créations uniques et des produits authentiques, mettant en lumière le talent et l'innovation d'une vingtaine d'artisans locaux.

Les visiteurs auront l'opportunité de rencontrer des créateurs de divers horizons, chacun mettant en œuvre des compétences exceptionnelles dans leur domaine.

Parmi les exposants, on retrouvera : Laëtitia Zambonatti, modéliste et styliste des Coutures de Lili ; Marc Goalard, ébéniste-métallier des Tables des Matières ; Jean Pierre Dumoulin, fabricant d'objets décoratifs ; Jonathan Rocha Sierra, créateur et instrumentiste de Créazik ; Alain Morellini et Nicole Des Méloize, artisans d'art céramistes, Sabaterre Céramique ; Florence Manderscheid, productrice de lavande officinale avec Les Lavandes de Florence ; Isabelle Bréard, couturière artisan d'art de La Fabrique de Zazou ; Cécile Boudon, éleveuse et savonnière de Em'ane ; Laurence Khemaja, maroquinier artisan d'art de Maro Fée Main ; Lucile Giusto, joaillière de Lulu SilverHands ; Philippe Landry, typographe ; Céline Cellario, vitrailliste et énergéticienne, créatrice de Esther Zome ; Carinne Viatge Vales, sellier ; Stéphane Lafaye, tailleur de pierre de L'Atelier des Bâisseurs ; Bruno Riboulot, calligraphe et artiste-graphiste ; Jean Trabalon, luthier ; Laëtitia Provost, verrière et graveuse sur verre de LP Créations 82.

L'exposition se veut un véritable pont entre le passé et le présent, où tradition et innovation se rencontrent dans des créations qui font rayonner l'artisanat et le savoir-faire du territoire. En complément de cette exposition, l'Office de Tourisme des Deux Rives met également en place la route des Saveurs et des savoir-faire. Cette initiative vise à promouvoir le riche patrimoine artisanal et culinaire de notre territoire, tout en encourageant la découverte de nos fermes, ateliers et savoir-faire uniques.

Afin de formaliser le partenariat avec les artistes, artisans ou créateurs, dans le cadre de cette exposition, et d'assurer leurs œuvres, une convention devra être signée avec chacun d'entre eux.

Le Président propose donc :

- d'examiner et de valider cette convention,
- de l'autoriser ou son représentant à signer les conventions avec chacun des exposants.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'examiner et de valider cette convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec chacun des exposants.

Fait à Valence d'Agen, le 18 avril 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 avril 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 AVR. 2025

AR Préfecture

Office de tourisme des Deux Rives DE VALENCE D'AGEN Exposition « SAVEURS ET SAVOIR-FAIRE DES DEUX RIVES » Conventions

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250418-2025BC8_5_18-DE

Numéro d'acte : 2025BC8_5_18

Date de décision : 18/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2025BC8-5-18 Office de tourisme des Deux Rives DE VALENCE D'AGEN Exposition « SAVEURS ET SAVOIR-FAIRE DES DEUX RIVES » Conventions.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2025BC8-5-18 Modèle convention expo Valence.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 29/04/2025 09:46:47

Date de réception de l'AR : 29/04/2025 09:47:13